



## Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

### Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'édition dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

---

#### COMMUNE DE BAGNES

##### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Bagnes porte à la connaissance du public les demandes d'autorisation d'exploiter au sens de la dite loi déposées par :

M. Jean-Luc Guinefolleau, domicilié à Bagnes – 1936 Verbier :

- Enseigne : **Hôtel Le Vanessa**
- Locaux et emplacement : Parcelle 403 à Verbier
- Prestations :
  - hébergement
  - mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 07h30 à 01h30
- Début de l'activité : 01.10.2015

M. Johan Rieder, domicilié à Bagnes – 1934 Le Châble :

- Enseigne : **Brasserie 1**
- Locaux et emplacement : Parcelle 18059 au Châble
- Prestations : mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à emporter
- Heures d'ouverture et de fermeture : 08h00 à 24h00
- Début de l'activité : 01.07.2015

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante : Commune de Bagnes, Service des Patentes – Rte de Clouchèvre 30 - 1934 Le Châble, dans les **30 jours** dès la présente publication.

Bagnes, le **21.07.2015**

**L'Administration communale**

---

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.